



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8902^e séance

Vendredi 12 novembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gómez Robledo Verduzco	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Gasri
	Inde	M. Ravindran
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
	Tunisie	M. Ben Said
	Viet Nam	M ^{me} Tra Phuong Nguyen

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/945, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2605 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la France pour le travail qu'elle a accompli en sa qualité de rédacteur.

Les États-Unis d'Amérique ont voté pour la résolution 2605 (2021) aujourd'hui parce qu'elle renforce l'appui du Conseil au travail essentiel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la

stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Ce texte confirme le rôle central de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en 2019, salue les contributions importantes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs au processus de paix en République centrafricaine et appuie le cessez-le-feu unilatéral annoncé le 15 octobre par le Président Touadera. Ce mandat renforce l'importance du respect de l'accord sur le statut des forces entre la République centrafricaine et la MINUSCA et appuie le travail crucial de la Commission spéciale d'enquête mise en place par le Gouvernement pour enquêter sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

Toutefois, nous tenons à préciser la position des États-Unis d'Amérique concernant des questions importantes sur lesquelles la résolution ne se prononce pas. Je veux être clair – les individus qui bénéficient de l'appui de la Fédération de Russie et qui ont été invités dans le pays par le Gouvernement centrafricain sont accusés d'avoir commis des atteintes flagrantes des droits humains et des violations du droit humanitaire international, notamment des violences sexuelles, des exécutions sommaires, des actes de torture et des vols à main armée. De nombreux rapports indépendants de l'ONU, du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, des journalistes d'investigation et du Gouvernement centrafricain lui-même ont conclu que des acteurs soutenus par la Russie avaient commis des crimes pendant les opérations de combat.

À cet effet, nous voudrions attirer l'attention sur l'utilisation de l'expression « toutes les parties au conflit » dans la résolution, ce qui, selon nous, inclut ces mercenaires russes. Ils doivent respecter le droit humanitaire international et il est impératif qu'ils respectent les droits humains de tous les Centrafricains. Nous demandons aux Gouvernements de la République centrafricaine et de la Fédération de Russie de mener des enquêtes approfondies sur les exactions commises par les acteurs soutenus par la Russie et les soldats centrafricains et de veiller à ce que les responsables rendent des comptes.

Les États-Unis d'Amérique sont également déçus que la résolution reste silencieuse sur l'attaque qui a été menée le 1^{er} novembre par des membres de la Garde présidentielle contre un bus de soldats de la paix égyptiens non armés, qui venaient d'arriver. Nous demandons instamment aux autorités de la République

centrafricaine de mener une enquête crédible, en toute transparence, pour amener les auteurs de cette attaque à répondre de leurs actes et contrer la désinformation en ce qui concerne cet incident. Nous soulignons que cet incident met en évidence le besoin urgent de renforcer la confiance et d'améliorer la coordination opérationnelle et tactique. La désinformation doit cesser.

Nous tenons également à préciser la position des États-Unis d'Amérique concernant l'accès humanitaire. Si nous reconnaissons que, dans certaines circonstances, les États peuvent avoir des obligations liées à l'aide humanitaire, il n'existe pas d'obligation juridique internationale universelle et illimitée pour les États ou d'autres parties à un conflit armé de permettre et de faciliter un accès humanitaire « sûr, rapide et sans entrave. » Par conséquent, les États-Unis d'Amérique ne sont pas d'accord avec l'utilisation de l'expression « dans le respect des dispositions applicables du droit international », qui figure au paragraphe 52 de la résolution. L'emplacement de cette expression suggère que l'accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave est requis par le droit international, sans exception.

Nous soulignons qu'il y a des clauses juridiquement précises concernant l'accès humanitaire dans nos résolutions relatives à la Mission de l'Union africaine en Somalie, à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies à Abyei, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et à la Mission des Nations Unies en Somalie, entre autres résolutions. Nous exhortons les membres à s'inspirer de ces exemples à l'avenir. Pour être clair, les États-Unis d'Amérique continuent d'appuyer fermement l'accès humanitaire dans les zones de conflit, et nous avons appuyé les libellés qui figurent dans de nombreuses résolutions du Conseil, qui exigent que les parties à un conflit garantissent un accès sûr, rapide et sans entrave à l'aide humanitaire.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous appuyons fermement la résolution. Par cette prorogation, le Conseil veille à ce que la MINUSCA continue d'apporter un appui à la République centrafricaine grâce à la protection des civils, au renforcement des institutions locales et à la promotion de la paix.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2605 (2021), qui proroge d'un an le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée

des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Malgré les efforts déployés par les rédacteurs français, que nous jugeons globalement constructifs, au moment de la prise de décisions par le Conseil de sécurité, nous ne devons pas oublier les points de vue du pays hôte. Malheureusement, un certain nombre de points fondamentaux exprimés par le Gouvernement centrafricain sous forme d'un document officiel du Conseil de sécurité, qui a été distribué hier, n'ont pas été inclus dans la résolution.

Néanmoins, nous sommes convaincus que la prorogation du mandat de la MINUSCA aidera les autorités de la République centrafricaine à stabiliser la situation dans le pays. À cet égard, nous saluons la décision du Président Touadera de déclarer un cessez-le-feu et la volonté du Gouvernement de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et le dialogue républicain. Nous prenons également note des mesures prises pour renforcer et étendre l'autorité des organes de l'État dans différentes régions du pays, notamment pour faire face aux problèmes humanitaires.

La Russie a toujours soutenu le travail des Casques bleus, qui jouent un rôle important dans l'architecture de sécurité globale de la République centrafricaine. Cependant, force est de constater qu'au cours de son existence, la Mission a souvent été au centre de scandales. Les Casques bleus ont été accusés de violences sexuelles, y compris contre des mineurs, et de contrebande de ressources naturelles. L'exemple le plus récent est la découverte d'un réseau criminel de grande envergure impliqué dans l'exportation illégale de diamants et d'or via un pays européen. L'incident du 1^{er} novembre impliquant le contingent égyptien soulève de nombreuses questions. Nous exprimons nos vœux sincères de prompt rétablissement et notre solidarité aux Casques bleus de l'Égypte, un pays ami. Toutefois, cet événement tragique est dû, entre autres choses, à des erreurs commises par les dirigeants de la MINUSCA dans l'organisation du transport des troupes. Cette question doit faire l'objet d'une enquête approfondie.

D'une manière générale, nous constatons que l'atmosphère négative qui entoure la MINUSCA porte atteinte à la réputation du Conseil de sécurité et à la crédibilité de l'ONU elle-même. Même si l'adoption de la résolution 2605 (2021) soit un gage de confiance dans la Mission, son travail à ce jour ne peut malheureusement pas être qualifié de satisfaisant ou de compétent. Nous

suivrons de près la manière dont elle va exploiter l'appui exprimé par le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Nous pensons que la première étape, qui aurait dû être franchie depuis longtemps, consiste à prendre en considération les préoccupations du pays hôte et à établir un dialogue mutuellement respectueux avec Bangui, sans lequel la mission de maintien de la paix ne peut remplir pleinement son mandat. C'est la pierre angulaire du mandat de toute mission de maintien de la paix.

Aujourd'hui, une fois de plus, nous avons entendu des accusations contre les experts russes qui travaillent en République centrafricaine. Ils ont réussi à élever le niveau de formation professionnelle des soldats centrafricains et travaillent dans le pays à l'invitation du Gouvernement légitime. Grâce à leurs efforts, ainsi qu'à ceux d'autres partenaires bilatéraux, notamment les forces armées de la République centrafricaine, la situation dans le pays a largement été stabilisée. Cependant, à maintes reprises, nous avons entendu certains membres du Conseil lancer, concernant nos experts, des accusations infondées et fallacieuses, que nous avons démenties à plusieurs reprises. S'il y a eu des irrégularités, elles doivent être examinées en premier lieu par les autorités nationales de la République centrafricaine, avec lesquelles nous avons des contacts bilatéraux et nous travaillons en étroite coordination.

M. Ravindran (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de l'Inde sur la résolution 2605 (2021), qui vient d'être adoptée.

La République centrafricaine se trouve à une étape critique de son cheminement fragile vers la paix. L'annonce d'un cessez-le-feu il y a quelques semaines, les efforts en cours en vue de l'organisation d'un dialogue national et les préparatifs des élections locales de 2022 témoignent de l'engagement ferme des dirigeants de la République centrafricaine à mettre en place un cadre démocratique basé sur l'état de droit et des institutions étatiques crédibles, pour un relèvement efficace après le conflit. Ces efforts doivent être appuyés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité. Nous considérons qu'il s'agit de tâches prioritaires sur lesquelles la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit se concentrer. À cette fin, de bonnes relations de travail, fondées sur la confiance mutuelle entre la MINUSCA et les autorités centrafricaines, sont essentielles. Nous espérons que les dirigeants de la MINUSCA travailleront dans ce sens.

Nous espérons également que l'évaluation semestrielle de la MINUSCA en 2022, prévue dans la résolution, permettra au Conseil de mener une réflexion sur les performances de toutes les composantes de la MINUSCA, c'est-à-dire les composantes en tenue et civile et les dirigeants de la Mission.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Le Gouvernement centrafricain a surmonté des difficultés considérables au cours de cette année. Il a organisé avec succès les élections présidentielle et législatives, et continue d'améliorer la situation en matière de sécurité. Il a activement facilité le dialogue républicain et annoncé un cessez-le-feu unilatéral le mois dernier. La Chine se félicite de ces réalisations.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), telle que mandatée par le Conseil de sécurité, a mené activement ses travaux sous la direction du Représentant spécial Ndiaye et déployé des efforts importants pour améliorer la situation en République centrafricaine.

À l'heure actuelle, la République centrafricaine n'est pas encore parvenue à une paix durable, et la présence de la MINUSCA reste nécessaire. C'est pourquoi la Chine appuie le renouvellement du mandat de la MINUSCA. Nous espérons que la MINUSCA coopèrera plus étroitement avec le Gouvernement centrafricain afin d'accroître la confiance mutuelle et œuvrera à ses côtés pour maintenir la paix et la stabilité dans le pays.

Le consentement des pays concernés est un principe important auquel doivent se conformer les opérations de maintien de la paix. La Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, M^{me} Baïpo Temon, a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité dans laquelle il a exprimé l'espoir que la résolution 2605 (2021) témoignerait d'un plus grand respect pour la République centrafricaine et pour le rôle de chef de file et l'appropriation qui sont la prérogative de son gouvernement. Il a également formé le vœu qu'elle mette davantage l'accent sur les menaces auxquelles la République centrafricaine est confrontée, notamment les groupes armés. Les propositions raisonnables de la République centrafricaine n'ont pas été pleinement prises en considération, ce que la Chine regrette. Voilà pourquoi elle s'est abstenue dans le vote sur la résolution.

La Chine espère que le rédacteur tiendra davantage compte des opinions raisonnables de la République centrafricaine à l'avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Kpatamango (République centrafricaine) : Effectivement, je m'étais inscrit pour prendre la parole,

mais je viens de recevoir les instructions de la capitale m'informant que je ne dois pas prononcer de déclaration.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République centrafricaine de son attention et de cette information qu'il a partagée avec les membres du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste.

La séance est levée à 10 h 25.